

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2296****28 août 2014****SOMMAIRE**

|  |               |   |               |
|--|---------------|---|---------------|
| <b>Amber Agro and Food Industries Management S.à r.l. ....</b> | <b>110185</b> | <b>Osborne &amp; Moore S.A. ....</b>  | <b>110199</b> |
| <b>Atreides SPF, S.A. ....</b>                                 | <b>110181</b> | <b>Oxford LS 1 S.à r.l. ....</b>  | <b>110165</b> |
| <b>Besimmo S.à r.l. ....</b>                                   | <b>110180</b> | <b>Pai Europe VI-2 ....</b>   | <b>110162</b> |
| <b>BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...</b>           | <b>110202</b> | <b>PAPILLON ASSOCIATES S.A. ....</b>  | <b>110193</b> |
| <b>Bravissima (BC) ....</b>                                    | <b>110162</b> | <b>PAPILLON ASSOCIATES S.A., société de<br/>gestion de patrimoine familial ....</b> | <b>110193</b> |
| <b>Daraz Bangladesh S.C.Sp ....</b>                            | <b>110178</b> | <b>Perspectives ....</b>  | <b>110177</b> |
| <b>Daraz Cambodia S.C.Sp ....</b>                              | <b>110176</b> | <b>Pocol S.A. ....</b>  | <b>110183</b> |
| <b>Daraz Myanmar S.C.Sp. ....</b>                              | <b>110173</b> | <b>Polish Equity Partners S.à r.l. ....</b>   | <b>110173</b> |
| <b>Dimalux S.A. ....</b>                                       | <b>110201</b> | <b>Real Estates International S.A. - SPF ....</b>                                   | <b>110167</b> |
| <b>Duferco Logistic S.A. ....</b>                              | <b>110207</b> | <b>Repco 13 S.A. ....</b>   | <b>110208</b> |
| <b>EPF Acquisition Co 21 S.à r.l. ....</b>                     | <b>110174</b> | <b>Scharll S.C.l. ....</b>  | <b>110197</b> |
| <b>Franklin 32 S.C.l. ....</b>                                 | <b>110163</b> | <b>Sci Fidepi ....</b>  | <b>110194</b> |
| <b>Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l. ....</b>                 | <b>110183</b> | <b>Sibalin S.A. ....</b>  | <b>110166</b> |
| <b>Grant Thornton Weber &amp; Bontemps ...</b>                 | <b>110204</b> | <b>Signature German Commercial Property<br/>S.à r.l. ....</b>                       | <b>110169</b> |
| <b>Hottinger International Fund ....</b>                       | <b>110179</b> | <b>Street Food S.à r.l. ....</b>  | <b>110191</b> |
| <b>IQ-markets SA ....</b>                                      | <b>110178</b> | <b>The Simpleshow Company S.A. ....</b>   | <b>110196</b> |
| <b>John Taylor Corporate S.A. ....</b>                         | <b>110206</b> | <b>Trait d'Esprit S.A. ....</b>   | <b>110196</b> |
| <b>Jovago Pakistan S.C.Sp. ....</b>                            | <b>110185</b> | <b>Tyrus Capital Event S.à r.l. ....</b>  | <b>110202</b> |
| <b>Lerva S.A. ....</b>   | <b>110187</b> | <b>UPS Corporate Finance S.à r.l. ....</b>  | <b>110181</b> |
| <b>L.L.C. SC ....</b>  | <b>110171</b> | <b>Valoral Advisors S.à r.l. ....</b>   | <b>110169</b> |
| <b>Marburg S.A. ....</b>                                       | <b>110190</b> | <b>Vector Investments B S.à r.l. ....</b>   | <b>110184</b> |
| <b>Médiasair S.A. ....</b>                                     | <b>110205</b> | <b>Venezia Resources S.à r.l. ....</b>  | <b>110167</b> |
| <b>Novellas Maritime S.à r.l. ....</b>                         | <b>110174</b> | <b>Verdana S.A. ....</b>  | <b>110186</b> |
| <b>Olifanten S.à r.l. ....</b>                                 | <b>110188</b> | <b>Whitehall French RE 1 S.à r.l. ....</b>  | <b>110172</b> |
| <b>Olky Payment Service Provider S.à r.l. ...</b>              | <b>110198</b> |   |               |

**Bravissima (BC), Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 113.200,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 168.493.

—

En date du 25 juin 2013, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- D'approuver la nomination de KPMG Luxembourg S.à.r.l, ayant le siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise indépendant de la société

pour une période venant à l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les des comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087509/15.

(140104315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Pai Europe VI-2, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 188.114.

—

*Extrait de l'acte constitutif conformément à l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée*

|   |  |
|---|--|
| Name of the Partnership   | PAI Europe VI-2  |
| Form of the Partnership   | Special Limited Partnership (société en commandite special)  |
| Registered office   | 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg  |
| Name of the shareholders with joint and several liability           | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of €12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 188.053.   |
| Purpose of the Partnership  | The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor and in particular but without limitation to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include but shall not be limited to the purchase, subscription, acquisition, sale and disposal of shares, debentures, convertible loan stock and other securities, and the making of loans whether secured or unsecured to such companies in connection with equity or equity related investments. The Partnership (acting through the General Partner or persons authorised on behalf of the Partnership pursuant to this Agreement) may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the General Partner be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of this Agreement. |
| Name of the general partner   | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER  |
| Management power and representative capacity of the general partner | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER has full power and authority, on behalf of the Partnership and with the power to bind the Partnership thereby, to do all other things and acts necessary to carry out the purposes of the Partnership or as are required of it by the partnership agreement  |
| Commencement date   | 26 June 2014   |
| Terminate Date  | The Partnership shall terminate on the 10 year anniversary of this Agreement save that the General Partner may elect, by notice in writing to the Limited Partner, in its sole discretion to terminate the Partnership forthwith at any time.  |

The PAI Europe VI-2's extract partnership agreement has been drawn up in English and followed by a French translation, in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER

*General partner of PAI Europe VI-2*

ZEAITER Joé

*Authorised signatory*

**Suit la traduction française du texte qui précède**

|   |   |
|---|---|
| Dénomination sociale                                | PAI Europe VI-2   |
| Forme légale  | société en commandite spéciale  |
| Siège sociale                                       | 43-45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg   |
| Nom des associés solidaires<br>(associé commandité) | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER, une société à responsabilité limitée, dont le siège sociale est au 43-45 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de €12,500 et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.053.   |
| Objet social  | L'objet de la Société est d'accomplir l'activité d'investisseur et plus précisément, mais sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, faire le suivi, vendre, réaliser, échanger ou distribuer des investissements qui comprendront sans y être limités, l'achat, la souscription, l'acquisition, la vente et la libre disposition d'actions, debentures, titres de dette convertibles, et autres instruments financiers et l'octroi de prêts qu'ils soient garantis ou non, à des sociétés en relation avec des investissements en actions ou liés à des investissements en actions. La Société (agissant par son Gérant ou tout autre personne autorisé par l'acte constitutif) peut exécuter délivrer, réaliser tous contrats et autres obligations et s'engager dans toutes les activités et transactions que le gérant estime être nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet et les objectifs de de la Société, conformément aux dispositions de l'acte constitutif. |
| Nom du gérant                                       | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER   |
| Pouvoir de signature du gérant                      | PAI EUROPE VI GENERAL PARTNER a les pleins pouvoirs et l'entière autorité, pour le nom et pour le compte de la Société, et avec le pouvoir d'engager la Société, de faire tous les actes et choses nécessaires afin de réaliser l'objet social de la Société ou comme requis par l'acte constitutif de la Société.  |
| Date de commencement                                | 26 June 2014  |
| Date de fin   | La Société prendra fin au 10 <sup>ème</sup> anniversaire de l'acte constitutif excepté si le Gérant décide, à sa seule discrétion, par notice écrite envoyée aux associés commanditaires que la Société prendra fin à un autre moment.  |

L'extrait de l'acte constitutif de PAI Europe VI-2 a été dressé en langue anglaise et suivie d'une traduction française, en cas de différence entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

PAI EUROPE GENERAL PARTNER  
*Associé gérant commandité de PAI Europe VI-2*  
 ZEAITER Joé  
*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2014092540/79.

(140109199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Franklin 32 S.C.I, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1540 Gasperich, 32, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg E 5.372.

—  
 STATUTS

Entre les soussignés

1.- Madame Carole CASPARI, indépendante, née à Wermelskirchen (Allemagne) le 25 octobre 1970, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal;

2.- Madame Nicole ROYNETTE, sans profession, née à Paris (France) le 28 septembre 1948, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal;

Il a été constitué en date du trente juin, l'an deux mil quatorze, une société civile dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>**. La société a pour objet:

L'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger, qu'elle pourra acquérir pour son propre compte.

Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation et notamment toute constitution d'hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Franklin 32 S.C.I.", société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à: Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.-EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Madame Carole CASPARI, prénommée,  
DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF parts d'intérêts (2.499)
  2. Madame Nicole ROYNETTE, prénommée,  
UNE part d'intérêts (1)
- TOTAL: DEUX MILLE CINQ CENTS parts d'intérêts (2.500)

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction si elle a lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des administrateurs qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

**Art. 12.** Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-administrateurs quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2014.

*Première résolution*

Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:

Madame Carole CASPARI prénommée.

Elle aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 11 des statuts.

*Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1540 Luxembourg-Gasperich, 32, rue Benjamin Franklin,

Fait et passé à Luxembourg, sous seing privé, date du trente juin, l'an deux mil quatorze.

Signé: C. CASPARI et N. ROYNETTE.

Signatures.

Référence de publication: 2014092527/106.

(140109904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Oxford LS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.459.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 juin 2014*

1. M. Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 12 juin 2014.

2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 12 juin 2014, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Oxford LS 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014088657/16.

(140104714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Sibalin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 184.893.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SIBALIN S.A.», ayant son siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184.893, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1172 du 8 mai 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Leyder, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, S. LEYDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC / 2014 / 27454. Reçu douze euros € 12,-

*Le Releveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092416/73.

(140109120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Real Estates International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.054.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086453/9.

(140101791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Venezia Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.505,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.637.

This twenty-fourth day of June two thousand fourteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sophie Henryon, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Alea Management B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, Netherlands, and its office at Johan van Oldenbarneveldtlaan 9 D, 2582 NE The Hague, Netherlands, registered in the Netherlands Commercial Register under number 34199333 (the "Member"), being the sole member of:

Venezia Resources S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166637, incorporated on 20 January 2011 pursuant to a deed executed before Léonie Grethen, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 758 of 22 March 2012, the articles of association of which have been amended once on 17 December 2013 pursuant to a deed executed before me, undersigned notary, published in the Mémorial C, No. 16 of 3 January 2014 (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

*Resolutions*

i. to remove the incumbent members of the Company's management board from office together with any and all internal auditors and other officers of the Company and to give them full and final discharge for the execution of their office and their management and supervision of the Company;

ii. to dissolve the Company and put it into liquidation;

iii. to appoint the Member as liquidator of the Company;

iv. that the liquidator shall determine the method of liquidation and have the power to represent and bind the Company towards third parties and at law; and

v. in accordance with articles 145 and 148 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, that the liquidator is authorised, for the purpose of winding up, to continue to carry on the trade and business of the Company, to borrow to pay debts of the Company and otherwise borrow money on the credit of the Company, to issue and otherwise create negotiable instruments of the Company, to mortgage, pledge and otherwise encumber property of the Company, to dispose of immovable property of the Company (by way of public auction, private sale or otherwise) and to transfer and contribute the assets of the Company to other companies.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juin par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée de:

Alea Management B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Pays-Bas, établie au Johan van Oldenbarneveltlaan 9 D, 2582 NE La Haye, Pays-Bas, inscrite au Registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34199333 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

Venezia Resources S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166637, constituée le 20 janvier 2011 suivant acte passé devant Maître Léonie Grethen, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 2824 du 12 novembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés une fois le 17 décembre 2013 suivant acte passé devant moi, notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 16 du 3 janvier 2014 (la «Société»). La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

*Résolutions*

i. de révoquer les mandats des membres du conseil de gérance en fonction ainsi que les mandats de tous les commissaires et autres dirigeants de la Société et de leur donner décharge de l'exécution de leur mandat et quitus entier et définitif de leur gestion et surveillance de la Société;

ii. de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation;

iii. de nommer l'Associé en tant que liquidateur de la Société;

iv. que le liquidateur déterminera le mode de liquidation et aura le pouvoir de représenter et engager la Société à l'égard des tiers et en justice; et

v. conformément aux articles 145 et 148 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, que le liquidateur est autorisé, aux fins de la liquidation, à continuer l'industrie et le commerce de la Société, emprunter pour payer les dettes sociales et autrement contracter des emprunts compte tenu du crédit de la Société, émettre et autrement créer des effets de commerce de la Société, hypothéquer, donner en gage et autrement grever les biens de la Société, aliéner les immeubles de la Société (par adjudication publique, de gré à gré ou autrement) et faire apport de l'avoir social dans d'autres sociétés.



Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8799. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014092475/94.

(140109098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086477/9.

(140102516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Valoral Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1270 Luxembourg, 76, am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 188.139.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingtième jour de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Roberto Pablo VITON, employé privé, né à Buenos Aires (Argentine) le 25 mai 1979, demeurant à L-1270 Luxembourg, 76, Am Bongert.

Lequel comparant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

„VALORAL ADVISORS S.à r.l.“

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La Société a pour objet le conseil économique en entreprise et investisseurs et toutes prestations de services annexes ou complémentaires, se rattachant directement à la profession de conseiller économique.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (EUR 12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| Monsieur Roberto Pablo VITON, prénommé, cent parts sociales . . . . . | 100 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .                                  | 100 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (EUR 12.400.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Roberto Pablo VITON, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1270 Luxembourg, 76 Am Bongert.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roberto Pablo Viton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2014. LAC / 2014 / 29463. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092483/99.

(140109378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### L.L.C. SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.374.

#### STATUTS

1. Monsieur LONGUEVILLE Luc, né le 30 septembre 1964 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) demeurant au 7, Rue du Berceau F-57680 Noveant sur Moselle (France);

2. Monsieur LONGUEVILLE Claude, né le 20 avril 1935 à Villerupt (France), demeurant au 15, Chemin des pommiers F-57130 Sainte Ruffine (France);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 30/06/2014:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est: L.L.C. SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur LONGUEVILLE Luc, et 1 part à Monsieur LONGUEVILLE Claude, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation

d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur LONGUEVILLE Luc, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2014092161/71.

(140109744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

#### **Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1331

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 1 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014087395/14.

(140103459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**Polish Equity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.599.100,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.668.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé unique de la Société, à savoir Polish Equity Partners Limited ayant son siège social au 1 Nausis, bâtiment, Karapatakis Building, CY - 6018 Larnaca, Chypre a cédé la totalité de ses parts sociales c'est-à-dire 310 parts sociales de classe A et 75 681 part sociales de classe B en date du 1<sup>er</sup> mars 2014 à la société Zelikan Finance & Properties Limited ayant son siège social au Gr. Xenopoulou 17, CY -3106, Limassol, Chypre.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2014088680/16.

(140105061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Daraz Myanmar S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 188.145.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Daraz Myanmar S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 13 June 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Asia Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.****(i) Name**

The special limited partnership shall have the name: "Daraz Myanmar S.C.Sp." (the "Partnership").

**(ii) Purpose**

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

**(iii) Registered Office**

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**(iv) Business Year**

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 13 June 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Daraz Myanmar S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), abgeschlossen am 13. Juni 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Asia Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Daraz Myanmar S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 13. Juni 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014091966/77.

(140108599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Novellas Maritime S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Acquisition Co 21 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.249.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, duly represented by Mr Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 17<sup>th</sup>, 2014 in New York.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 21 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B187249 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on May 15<sup>th</sup>, 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "Novellas Maritime S.à r.l.";
3. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Novellas Maritime S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 1.** The name of the company is “Novellas Maritime S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH 96960,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 17 juin 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 21 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187249 (la «Société»), société constituée en date du 15 mai 2014 suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et sont les statuts n'ont pas changé depuis.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Novellas Maritime S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Novellas Maritime S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Novellas Maritime S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2014. LAC/2014/28672. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092011/88.

(140108839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Daraz Cambodia S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 188.148.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Daraz Cambodia S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 13 June 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Asia Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Daraz Cambodia S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.



The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 13 June 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Daraz Cambodia S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), abgeschlossen am 13. Juni 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Asia Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Daraz Cambodia S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 13. Juni 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014091965/77.

(140108663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Perspectives, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 164.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086419/10.

(140102108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**IQ-markets SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.795.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2014:*

- Le mandat de Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippman, Parc D'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, Luxembourg, le commissaire aux comptes de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014087788/16.

(140103725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Daraz Bangladesh S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 188.147.

—  
*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Daraz Bangladesh S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 13 June 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Asia Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Daraz Bangladesh S.C.Sp." (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 13 June 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Daraz Bangladesh S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), abgeschlossen am 13. Juni 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Asia Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Daraz Bangladesh S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 13. Juni 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014091964/77.

(140108648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

—  
*Extrait de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2014*

L'Assemblée Générale nomme Paul DE POURTALES-SCHICKLER, résidant professionnellement au 3 Place des Bergues, CH-1201 GENEVE, en tant qu'Administrateur de la SICAV avec effet au 16 juin 2014.

Son mandat respectif prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087759/14.

(140104270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Besimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 188.133.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Olivier LANTIN, agent immobilier, né à Berchem-Sainte-Agathe, Belgique, le 19 octobre 1967 (Matricule 1967 1019 515), demeurant à L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Henri Muller.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de BESIMMO S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Kayl.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2014.

*Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associée unique Monsieur Olivier LANTIN, prédit.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Olivier LANTIN, agent immobilier, né à Berchem-Sainte-Agathe, Belgique, le 19 octobre 1967 (Matricule 1967 1019 515), demeurant à L-9065 Ettelbruck, 10, Impasse Abbé Henri Muller.

Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée: Madame Valérie BURG, comptable, née à Thionville, France, le 4 novembre 1964 (Matricule 1964 1104 682), demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains, 21, Quai des Ducs de Lorraine, également ici présente et ce acceptant.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

4.- L'adresse du siège social est fixée au L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lantin, Burg, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: EAC / 2014 / 8551. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091874/77.

(140109127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**UPS Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.417.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086599/9.

(140102385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Atreides SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 161.340.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-NEUF JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société ATREIDES SPF, S.A. (la Société), une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B161340, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1882 du 17 août 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Giacomo, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 20, rue de la Poste L-2346,

qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne PERUSINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 20, rue de la Poste L-2346,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Giacomo, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg au 20, rue de la Poste L-2346.

Le président, le secrétaire et la scrutatrice forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur CoPROcess S.A., une société anonyme ayant son siège social à 11 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B79541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GIACOMO, F. PERUSINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juin 2014. Relation: RED/2014/1324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014091837/69.

(140109295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Pocol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 22.039.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086426/10.

(140101711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.827.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.880.

In the year two thousand and fourteen.

On the twelfth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

Gavilon International HoldCo, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of the State of the Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State's office under number 4541229,

here represented by Ms. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 138880, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 19, 2008, published in the Mémorial C number 1508 of June 18, 2008 and whose articles of association have been amended for a last time by deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 30, 2012, published in the Mémorial C number 1629 of June 28, 2012, and that the appearing party has taken the following resolution:

*Resolution*

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on April 1 and ending on March 31 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on January 1, 2014 has ended on March 31, 2014, and decides to amend subsequently article 12.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

**" Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first day (1) of April and ends on the thirty-first day (31) of March of the following year."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le douze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Gavilon International HoldCo, LLC, une limited liability company, constituée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro de registre 4541229,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138880, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1508 du 18 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1629 du 28 juin 2012,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

*Résolution*

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> avril et se terminant le 31 mars de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 a pris fin le 31 mars 2014, et décide de modifier dès lors l'article 12.1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**« Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.».

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2014. Relation GRE/2014/2416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 juin 2014.

Référence de publication: 2014092058/86.

(140109894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Vector Investments B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086601/9.

(140101699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.



**Amber Agro and Food Industries Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 176.163.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 30 avril 2014*

Les membres du Conseil de gérance décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, gérant de la Société, sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

AMBER AGRO AND FOOD INDUSTRIES MANAGEMENT S.A.R.L.

Référence de publication: 2014088232/16.

(140104913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

**Jovago Pakistan S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 188.146.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Jovago Pakistan S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 18 June 2014*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Asia Internet (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.455 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.****(i) Name**

The special limited partnership shall have the name: "Jovago Pakistan S.C.Sp." (the "Partnership").

**(ii) Purpose**

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

**(iii) Registered Office**

The Partnership shall have its registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**(iv) Business Year**

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 18 June 2014, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der "Gesellschaftsvertrag") der Jovago Pakistan S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger rechts (special limited partnership), abgeschlossen am 18. Juni 2014*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Asia Internet (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180.455 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Jovago Pakistan S.C.Sp." (die "Gesellschaft")

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 7, avenue Pescatore, L-2324, Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 18. Juni 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014092135/77.

(140108621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Verdana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Verdana S.A.*

*Société anonyme*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014088846/14.

(140105051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

---

**Lerva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 183.676.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Lerva S.A.», ayant son siège social à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 183.676, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 17 mars 2014 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Leyder, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, S. LEYDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2014. LAC / 2014 / 27453. Reçu douze euros € 12,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014092199/73.

(140109013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Olifanten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.540.

In the year Two Thousand and fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of USD 20,000.- (Twenty Thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 (the "Sole Shareholder"), holding all the 20,000 (Twenty Thousand) shares ("parts sociales") with a nominal value of USD 1.- (One US Dollar) each in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Olifanten S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000.- (Twenty Thousand United States Dollars), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.540 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 8 November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 December 2007, number 2869, page 137687 (the "Company").

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to adapt Article 5 of the articles of association of the Company to the aforementioned change, which shall forthwith read as follows:

“The registered office is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

- Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de USD 20.000.- (vingt mille Dollars US) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.592 (l'«Associé Unique»), détenant l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar US) chacune dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Olifanten S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.000.- (vingt mille Dollars US), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.540 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 11 décembre 2007, numéro 2869, page 137687 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de transférer le siège social de la Société du 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société conformément à la modification susmentionnée, qui se lira désormais comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: EAC/2014/8614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014091404/102.

(140107990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Marburg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 78.012.

L'an deux mille quatorze,

Le douze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «MARBURG S.A.», avec siège social à L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 181 du 8 mars 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 274 du 5 février 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.012, au capital social de cent cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 152.500,00), représenté par trois cent cinq (305) actions de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Martine JEMMING, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sabrina ZAGHMOURI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner à l'administrateur unique et au commissaire de la société.
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme «MARBURG S.A.».

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme «MARBURG S.A.».

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique, à savoir Monsieur Axel WEND, demeurant à Genève, et au commissaire en fonction, à savoir la société «FIDU-CONCEPT S.à r.l.», pour l'exercice respectif de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Frank CHRISTIAENS, employé privé, né le 7 mai 1968 à Tongres (Belgique), demeurant à L-5823 Fentange, 54, Op der Sterz, L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, M. JEMMING, S. ZAGHMOURI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2014. Relation: LAC/2014/27764. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014092242/70.

(140109780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Street Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 188.087.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Francisco Nacélio VENANCIO, sans état, né à Carire/Ceara (Brésil) le 30 juillet 1968, demeurant à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

- Madame Maria De Fátima VENÂNCIO, femme de charge, née à Fortolesa Sierra (Brésil) le 28 juin 1967, demeurant à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.**

2.1. La société a pour objet l'achat et la vente de sandwichs à base de viande et végétariens ainsi que la vente de boissons non-alcoolisées.

2.2. La société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre

manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "STREET FOOD S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de(s) associé(s).

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par les associés, qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, au prorata de leur participation dans la société.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

|   |     |
|---|-----|
| - Francisco VENANCIO, susdit, quatre-vingts parts . . . . . | 80  |
| - Maria de Fatima VENANCIO, susdite, vingt parts . . . . .  | 20  |
| Total: cent parts sociales . . . . .                        | 100 |

Le capital social a été intégralement libéré par un apport en numéraire, tel qu'il en a été justifié au notaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Les associés ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 785,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.



*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Francisco Nacélio VENANCIO, sans état, né à Carire/Ceara (Brésil) le 30 juillet 1968, demeurant à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

4. Le siège social est établi à L-2521 Luxembourg, 11, rue Demy Schlechter.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. VENANCIO, M. VENÂNCIO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 27436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014091622/98.

(140107616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**PAPILLON ASSOCIATES S.A., Société Anonyme Soparfi,**  
**(anc. PAPILLON ASSOCIATES S.A., société de gestion de patrimoine familial).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.514.

L'an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "PAPILLON ASSOCIATES S.A. société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156 514, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2691 du 8 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Susana MOUTINHO, employée, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en PAPILLON ASSOCIATES S.A. et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "PAPILLON ASSOCIATES S.A." et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

"Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "PAPILLON ASSOCIATES S.A.".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, S. MOUTINHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26388. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014092323/58.

(140109675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Sci Fidepi, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5955 Itzig, 9, rue Nachtbann.

R.C.S. Luxembourg E 5.373.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Jean-Pierre NAU, agriculteur, né à Luxembourg, le 20 octobre 1966, demeurant à L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.
- 2.- Magdalena DZIEWISZEK, architecte d'intérieur, née à Breslau (Pologne), le 24 janvier 1975, demeurant à L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SCI FIDEPI.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location, la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale. La société a également pour objet la location l'achat et la vente de terrains industriels, agricoles et forestiers ainsi que de carrières.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à L-5955 Itzig, 9, rue Nachtbann.

## Titre II. - Capital - Apports - Parts

**Art. 5.** Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500.-) euros, divisé en vingt-cinq (25) parts de cent (100.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

|   |          |
|---|----------|
| 1.- Jean-Pierre NAU, agriculteur, né à Luxembourg, le 20 octobre 1966, demeurant à L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann, vingt-quatre parts . . . . .               | 24       |
| 2.- Magdalena DZIEWISZEK, architecte d'intérieur, née à Breslau (Pologne), le 24 janvier 1975, demeurant à L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann, une part . . . . . | <u>1</u> |
| Total: vingt-cinq parts . . . . .   | 25       |

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera le nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

## Titre III. Administration

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 10.** La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

**Art. 11.** En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400.-) euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant:

- Jean-Pierre NAU, agriculteur, né à Luxembourg, le 20 octobre 1966, demeurant à L-5955 Itzig, 5, rue Nachtbann.

3) La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

4) La durée de leurs fonctions est illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nau, Dziewiszek et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2014. Relation LAC/2014/26267. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur ff. (signé): Frising.*

Référence de publication: 2014092412/69.

(140109715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**The Simpleshow Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 178.763.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 06. Juni 2014*

Die Kohl & Partner S.A. wird von ihrem Amt aus Aufsichtskommissar abberufen. Zum neuen Aufsichtskommissar wählt die Versammlung einstimmig die Kopalux Trust S. à r. l., RC Luxembourg B 171586, 6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018 führt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014086567/12.

(140101689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Trait d'Esprit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 68.525.

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRAIT D'ESPRIT S.A." (numéro d'identité 1999 22 02 400), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.525, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, numéro 322 du 6 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul BETTINGEN, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 997 du 7 octobre 2004 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 667 du 31 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier GODART, administrateur de société, demeurant à Pommerloch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, boîte 2 et modification subséquente du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy à L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, boîte 2 et en conséquence de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . al. 2.** Le siège social est établi à Pommerloch."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: GODART, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 juin 2014. Relation: CAP/2014/2321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Référence de publication: 2014092466/54.

(140109712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

---

**Scharll S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-8153 Bridel, 1, rue Willibrord Steinmetz.

R.C.S. Luxembourg E 673.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Daisy Schmit, professeur, née à Pétange, le 24 juillet 1955, demeurant à L-8153 Bridel, 1, rue Willibrord Steinmetz.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant que:

Suite au décès de son époux, Monsieur Jean Louis SCHARLL, survenu à Luxembourg le 11 avril 2014, architecte en retraite de son vivant, né le 13 juillet 1952 à Ruyigi (Burundi), ayant demeuré en dernier lieu à L-8153 Bridel, 1, rue Willibrord Steinmetz, la comparante, mariée sous le régime de la communauté universelle avec Monsieur Jean Louis SCHARLL, prénommé, s'est vu attribuer les cinquante (50) parts sociales, que le de cujus détenait dans la société civile immobilière «SCHARLL S.C.I.» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-8153 Bridel, 1, rue Willibrord Steinmetz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1295, en date du 6 juillet 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro E 673.

Laquelle comparante a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Cession de parts*

Madame Daisy Schmit, prénommée, a cédé à Monsieur Geoffrey Scharll, professeur-stagiaire, né le 7 juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8153 Bridel, 1, rue Willibrord Steinmetz, ici représenté par Madame Daisy Schmit, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 avril 2014, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement:

une (1) part de la Société.

Ladite cession prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La part cédée n'est représentée par aucun titre, le cessionnaire est ainsi subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

*Prix:*

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les parties et que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par la cédante.

*Acceptation*

La société par sa gérante, savoir, Madame Daisy Schmit, prénommée, déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession, accepter ladite cession et la considère comme dûment signifiée, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

*Première résolution*

Du fait de la prédite cession, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

|   |    |
|---|----|
| 1.- Madame Daisy Schmit, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf . . . . . | 99 |
| 2.- Monsieur Geoffrey Scharll, prénommé, une part . . . . .         | 01 |
| Total: cents parts»   |    |

*Deuxième résolution*

Madame Daisy Schmit, prénommée, est confirmée en qualité de gérante unique, avec tous pouvoirs pour engager et représenter la société, y compris de prendre hypothèque et donner mainlevée.

*Déclaration:*

Madame Daisy Schmit, prénommée, en sa qualité de gérante unique de la Société, déclare que la Société ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D.SCHMIT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mai 2014. Relation: LAC/2014/20930. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014091595/65.

(140108550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Olky Payment Service Provider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 1, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 165.776.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-5842 Hesperange, 1, am Weischbaendchen, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B63.975, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Franck Rouayroux, administrateur de société, demeurant à L-5851 Hesperange, 2, rue Josy Printz, habilité à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 9 de ses statuts et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 décembre 2010,

propriétaire de trois cents (300) parts sociales de la société,

- PHT INTERNATIONAL HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-5842 Hesperange, 1, am Weischbaendchen, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B142.613, ici représentée par son administrateur unique, la société OLKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., susdite, elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Franck Rouayroux, administrateur de société, demeurant à L-5851 Hesperange, 2, rue Josy Printz, habilitée à engager la société par sa seule signature conformément à l'article 10 de ses statuts et nommé à ces fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société du 22 octobre 2008,

propriétaire de trois cents (300) parts sociales de la société,

Les comparantes sont les seules associées de la société "OLKY PAYMENT SERVICE PROVIDER S. à r.l.", établie et ayant son siège à L-3378 Livange, 1, rue de Turi, constituée suivant acte du notaire Paul BETTINGEN de Niederanven en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 338 du 8 février 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 mars 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 1420 du 3 juin 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.776. Les comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les comparantes décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante-quatre mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 254.064,75) pour le porter de son montant actuel d'un million seize mille deux cent cinquante-neuf euros (EUR 1.016.259,-) représenté par six cents (600) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au montant d'un million deux cent soixante-dix mille trois cent vingt-trois euros soixante-quinze cents (EUR 1.270.323,75), par l'émission, la création et la souscription de cent cinquante (150) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

Les comparantes ont décidé d'émettre cent cinquante (150) parts sociales sans désignation de valeur nominale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux parts sociales d'un montant d'un million deux cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (EUR 1.254.935,25).

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est intervenue aux présentes:

La société DIMAP INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-3378 Livange, 1, rue de Turi, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B186.498, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Franck Rouayroux, prénommé, qui déclare souscrire et payer en totalité les cent cinquante (150) parts sociales nouvellement émises sans désignation de valeur nominale pour un montant total de deux cent cinquante-quatre mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (EUR 254.064,75) et payer une prime d'émission attachée aux parts sociales d'un montant d'un million deux cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (EUR 1.254.935,25),

par un apport en numéraire d'un montant total d'un million cinq cent neuf mille euros (EUR 1.509.000,-).

La réalité de cet apport en numéraire a été justifiée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Le montant d'un million cinq cent neuf mille euros (EUR 1.509.000,-) est dès lors à la disposition de la Société.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède les comparantes décident de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent soixante-dix mille trois cent vingt-trois euros soixante-quinze cents (EUR 1.270.323,75), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, sans désignation de valeur nominale."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: ROUAYROUX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 28597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091410/68.

(140108542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.170.

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "OSBORNE & MOORE S.A.", établie et ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, constituée sous la dénomination "OSBORNE & MOORE HOLDING S.A." suivant acte du notaire Gérard Lecuit alors de Mersch, en date du 10 novembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 40 du 17 février 1987, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg du 29 décembre 2003, publié au dit Mémorial C, Numéro 208 du 19 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 25.170,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Anne-Marie PEZZO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, L'assemblée choisit comme scrutateur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la réunion entre les mêmes mains de toutes les actions de la société et transformation de la société en société anonyme unipersonnelle;

2. Modification subséquente de l'article 6 et de l'article 9 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate la réunion de toutes les actions de la société entre les mêmes mains, transformant la société en société anonyme unipersonnelle, conformément à l'article 23 de la loi du 25 août 2006.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 6 et l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PEZZO, LA ROCCA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 27446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014091413/65.

(140107763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.



**Dimalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.655.

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIMALUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, Rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 74 655 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée à Luxembourg le 2 mars 2000 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Série C no 448 du 26 juin 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina PINTO-GOIS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.200 (trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) constituant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur, Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, née à Birkenfeld / Nahe (Allemagne), le 31 octobre 1966, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, J. Domange, R. Pinto-Gois et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. LAC/2014/28667. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091981/54.

(140109018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 129.084.

*Auszug der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 11. Juni 2014*

Die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers S.C., H.G.R. Luxemburg B 65477, mit Sitz in L-1471 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, 400, route d'Esch, ist beauftragt worden, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer die Bilanz zum 31. Dezember 2014 zu prüfen.

Luxemburg, den 11. Juni 2014.

Für gleichlautende Mitteilung

BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014088269/15.

(140104768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2014.

---

**Tyrus Capital Event S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 975.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.470.

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of June,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Tyrus Capital Event Master Fund Limited, an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under number 230624,

duly represented by Mrs Laura ARCHANGE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Barcelona, on 10<sup>th</sup> June 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Tyrus Capital Event S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of nine hundred seventy-five thousand US dollar (USD 975,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.470 (the "Company"), incorporated before Maître Carlo Wersandt, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner on 19<sup>th</sup> April 2011, pursuant to a deed published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6<sup>th</sup> July 2011 number 1491. The articles of incorporation of the Company were amended most recently on 26<sup>th</sup> April 2012 by a deed published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22<sup>th</sup> June 2012 number 1571.

The appearing party representing the entire share capital then passed the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder hereby resolves to modify the corporate purpose of the Company and accordingly to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment including the granting of loans to a restricted circle of borrowers as part of structured transactions or otherwise, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

*Estimate of costs*

The costs which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1300.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, the appearing person signed with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze juin,

Par-devant nous, maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

comparaît,

Tyrus Capital Event Master Fund Limited, une société exemptée à responsabilité limitée, existant sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social sis PO Box 309, Uglan House, KY1-1104, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce des Îles Cayman sous le numéro 230624,

Dûment représentée par Mme Laura ARCHANGE, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Barcelone, le 10 juin 2014.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Tyrus Capital Event S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent soixante-quinze mille US dollars (USD 975.000,-), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.470 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par devant Maître Carlo Wersandt, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 19 April 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 6 juillet 2011, numéro 1491. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 avril 2012 dont l'acte a été publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2012 numéro 1591.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associé unique décide par la présente de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements notamment l'octroi de prêts à un cercle restreint d'emprunteurs et ce dans le cadre de transactions structurées ou de toute autre manière, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

#### Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la Société est évalué approximativement à EUR 1300.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Archange et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28251. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091646/93.

(140108732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Grant Thornton Weber & Bontemps, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 183.690.

L'an deux mille quatorze, le cinq mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Ronald WEBER, administrateur, demeurant professionnellement au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, agissant pour le compte du conseil d'administration de «Grant Thornton Weber & Bontemps», ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante»), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C n° 556 le 3 mars 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.690,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 18 avril 2014, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Le projet commun de fusion (le «Projet Commun de Fusion») établi par les conseils d'administration de la Société et de la société anonyme «Weber & Bontemps», ayant son siège au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.187 (ci-après la «Société Absorbée»), contenant toutes les indications prévues par les articles 261 et 262 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») a été dressé sous forme notariée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 687 du 17 mars 2014;

2. La Société Absorbante et la Société Absorbée (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»);

3. Aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion;

4. La Société Absorbante constate que la Fusion est partante définitive depuis le 18 avril 2014 («Date Effective») qui est plus d'un (1) mois calendaire après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la prédite date;

5. Les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

6. Suite à un contrat de cession en date du 27 janvier 2014 et d'un avenant au prédit contrat de cession daté du 17 avril 2014, la condition suspensive relative à l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante a été réalisée, ainsi la Société Absorbante est devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée, copie du prédit contrat de cession, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement;

7. Conformément à l'article 264 de la Loi et sur base d'une attestation délivrée par le Conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 18 avril 2014, copie de la prédite attestation restera annexée aux présentes, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement, les conditions suivantes ont été respectées:

- Vu le respect du délai de publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg, énoncé à l'article 273 de la Loi;

- Vu le respect du délai d'un (1) mois de la mise à disposition de la documentation énumérée à l'article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pour les actionnaires.

8. Suite à la Fusion, la Société Absorbée a cessé d'exister et est dissoute sans liquidation, par conséquent, décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date Effective de la Fusion;

9. Les documents de la Société Absorbée sont conservés au siège social de la Société Absorbante: 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg pour la durée prévue par la loi;

10. Suite à la Fusion, la Société Absorbante continue d'exister en tant que personne morale.

*Constatation*

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes et du Projet Commun de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

*Frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à mille quatre cent quatre-vingt euros (1.480,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: R.WEBER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.05.2014. Relation: LAC/2014/22178. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13.05.2014.

Référence de publication: 2014091087/75.

(140107914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Médiasair S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.069.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MEDIASAIR S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 168069, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1248 du 19 mai 2012.

La séance est ouverte à 11:56 heures sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, Senior Legal Officer, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf cent cinquante-quatre (954) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de neuf cent cinquante-quatre mille euros (EUR 954.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 12:05 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2014. LAC/2014/28418. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014091308/62.

(140108628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**John Taylor Corporate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 25 juin 2014 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

2. La démission des administrateurs suivants a été acté:

- Monsieur Jacob MUDDE, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Gwenaëlle COUSIN, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La nomination des administrateurs suivants a été acté:

- Madame Marianne GOEBEL, avocat, née le 16 mai 1964 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Monsieur Charles DURO, avocat, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014089357/25.

(140106304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.

---

**Duferco Logistic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 132.710.

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée DUFERCO LOGISTIC S.A., ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n° 132.710, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C n° 2653 du 20 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 septembre 2012, publié au Mémorial C n° 2551 du 13 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpieor SADDI, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les deux mille (2.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de EUR en USD, au cours de conversion applicable au 1 octobre 2013, date d'ouverture de l'exercice social en cours, à savoir: 1 EUR = 1,3503 USD,;

de sorte que le capital social actuel de deux cent mille euros (200.000,-EUR), sera de deux cent soixante-dix mille et soixante US Dollars (USD 270.060) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent trente-cinq virgule zéro trois US Dollars (USD 135,03);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de EUR en USD, au cours de conversion applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2013, date de l'ouverture de l'exercice social en cours, à savoir: 1 EUR = 1,3503 USD,

de sorte que le capital social actuel de deux cent mille euros (200.000,-EUR), sera de deux cent soixante-dix mille et soixante US Dollars (USD 270.060) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent trente-cinq virgule zéro trois US Dollars (USD 135,03).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-dix mille et soixante US Dollars (USD 270.060) représenté par deux mille (2.000) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de cent trente-cinq virgule zéro trois US Dollars (USD 135,03)».

*Troisième résolution*

L'assemblée constate l'expiration du délais de cinq ans du capital autorisé et approuve la suppression du capital autorisé fixé à un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-).

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, ces derniers connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28415. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Référence de publication: 2014090980/72.

(140108446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Repc 13 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.702.910,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 avril 2014*

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur),
3. Monsieur David BANNERMAN (administrateur)

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014091493/35.

(140107879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---